

Désignation de l'entreprise : SAS SYGNATURES S.A.S		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 8 CHEMIN DE LA TERRASSE		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 3 3 3 3 2 1 6 2 8 0 0 0 3 9		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le, 31122025	
		N-1 31122024	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial		AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobiliations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS SYGNATURES S.A.S		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :324 366.....)	DA	324 366	324 366
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 396 703	1 396 703
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	32 437	32 437
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	6 646 407	5 797 942
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 794 323	2 148 465
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	68 236	55 578
	TOTAL (I)	DL	11 262 472	9 755 491
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 032 933	1 318 686
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 477 616	1 574 517
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 562 364	1 115 809
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 604 204	2 235 169
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	66 272	34 193
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 968 723	1 998 138
TOTAL (IV)	EC	8 712 112	8 276 511	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	19 974 584	18 032 001	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 927 110	7 245 806
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	623	700	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SYGNATURES S.A.S										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG	15 165 989	FH	113 937	FI	15 279 926	14 775 607			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	15 165 989	FK	113 937	FL	15 279 926	14 775 607			
	Production stockée *				FM						
	Production immobilisée *				FN						
	Subventions d'exploitation				FO						
	Reprises sur amortissements et provisions *				FP	125 296	125 384				
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				F1	5 860					
	Autres produits (1) (11)				FQ	20 374	1 285				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	15 431 456	14 902 276		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stocks (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	10 396	8 003			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	6 476 341	5 905 842			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	160 787	153 916			
	Salaires et traitements *					FY	4 403 805	4 371 519			
	Cotisations sociales (10)					FZ	1 908 669	1 845 285			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$				GA	182 795	174 352			
						GB					
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	72 019	135 800		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD					
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1					
	Autres charges (12)					GE	40 012	40 149			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	13 254 823	12 634 867		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)											
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	2 176 633	2 267 409			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	600 625	565 625			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	820 658	190 905			
	Reprises sur dépréciations					GM	59 609				
	Différences positives de change					GN					
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO					
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2					
	Total des produits financiers (V)						GP	1 480 892	756 530		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	115 892	79 818			
	Différences négatives de change					GS					
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	10 000				
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT					
	Total des charges financières (VI)						GU	125 892	79 818		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)											
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)											
						GV	1 355 000	676 712			
						GW	3 531 633	2 944 121			

Désignation de l'entreprise SAS SYGNATURES S.A.S		Néant ☐ *				
		Exercice N		Exercice N-1		
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD		62 000		
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	13 238	105 785		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(13 238)	(43 785)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	239 400	265 093		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	484 672	486 778		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	16 912 348	15 720 806		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	14 118 024	13 572 341		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	2 794 323	2 148 465		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
			IG			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP			
			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 279 394	565 625	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	12 658	24 795	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	52 250	58 460	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8			
		dont cotisations facultatives Madelin A10				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11				
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	13 238				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **19 974 584** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **16 912 348** euros et un total **charges** de **14 118 024** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 794 323** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Faits pertinents :

Dans le cadre de la simplification et de l'optimisation du fonctionnement du groupe SYGNATURES, deux opérations de restructuration ont été réalisées à la fin de l'exercice.

Fusion :

Le 31 décembre 2025, la société SYGNATURES MURET, détenue à 100%, a été absorbée par la société SYGNATURES.

L'opération a dégagé un boni de fusion de 678 769 Euros, comptabilisé en produits financiers.

Apport partiel d'actif :

Le 31 décembre 2025, l'établissement de CONDOM de la société SYGNATURES a fait l'objet d'un apport partiel d'actif à la société SYGNATURES GERS. Cet apport a été rémunéré par de nouveaux titres SYGNATURES GERS pour un montant de 280 764 Euros.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Règles et Méthodes Comptables

Changement de réglementation comptable

L'application du règlement ANC 2022-06, à compter du 1er janvier 2025, a conduit à une modernisation de la présentation et du contenu des comptes annuels, sans modification substantielle de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Ce changement de réglementation comptable a entraîné :

- une évolution de la présentation du bilan et du compte de résultat, notamment en
 - Supprimant les postes de transferts de charges ;
 - Redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques ;
- des regroupements et reclassements de certains postes afin de se conformer au nouveau modèle des états financiers

Ces modifications sont strictement des changements de présentation et n'affectent ni les méthodes d'évaluation, ni le résultat net, ni les capitaux propres de la société.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités de façon rétrospective.

Impact du changement sur les comptes annuels

• Impact sur le résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel de -43 785 € comprenait principalement une moins value sur la mise au rebut de matériels (-8286 €), la dotation aux amortissements dérogatoires pour -12 658 € et des charges exceptionnelles diverses pour -22 841 €.

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas eu de cession ou mise au rebut de matériels. La dotation aux amortissements dérogatoires pour -12 658 € figure toujours en résultat exceptionnel.

• Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Autres produits d'exploitation », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » correspondaient principalement à des indemnités journalières de sécurité sociale et étaient inscrits parmi les produits d'exploitation pour 26 610 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024).

Au 31 décembre 2025, ces indemnités figurent en diminution des rémunérations pour -51 768 €.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,
- les fonds commerciaux acquis
- les frais de développement qui sont immobilisés s'ils satisfont aux conditions précises d'activation.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les Autres immobilisations incorporelles, pour un montant de 367 726 euros, correspondent au mali technique dégagé à l'occasion de l'absorption d'une société d'expertise comptable.

La valeur actuelle de ce mali technique, attribuable à la valeur des titres de la société SYGNATURES GERS, justifie de ne pas pratiquer de dépréciation à la clôture de l'exercice.

Amortissement

Les fonds commerciaux et les immobilisations en cours ne sont pas amortis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Règles et Méthodes Comptables

Titres immobilisés

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

Dépréciation :

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. L'approche par l'actif net comptable est retenue pour estimer la valeur d'utilité.

Une analyse est réalisée afin de vérifier que tous les risques sont bien reflétés au niveau des comptes des sociétés dont les titres sont détenus.

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées (sauf si une situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent).

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Système de gestion centralisée de trésorerie :

Dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie entre SYGNATURES et ses filiales, la trésorerie reçue au 31/12/2025 s'élève à 1 167 015 euros.

Cette somme est présentée au bilan au passif sous la rubrique "Emprunts et dettes financières diverses"

Impôt

La société est en intégration fiscale avec sa société mère SYGNATURES API (Siret 79446638300013).

Engagements en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	581 220	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	335 388	
TOTAL	916 607	

Démarche mise en oeuvre :

- Nous avons vérifié que les fonds commerciaux activés correspondent uniquement aux éléments résiduels des fonds acquis
- Nous estimons que la durée d'usage des fonds est non limitée. En effet, ces fonds respectent les critères suivants :
 - l'actif ne subit pas d'usure physique
 - l'actif n'est pas obsolète du fait d'une évolution technique
 - aucune limite temporelle liée à un élément juridique
 - l'actif n'est pas dépendant d'un cycle de vie d'un service

En conséquence, cet actif n'est pas amorti

Par ailleurs, dans la mesure où la valeur vénale de cette clientèle est supérieure à sa valeur d'acquisition, aucune dépréciation n'a été constatée.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 491 834		401 852		308 926	1 584 760
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 491 834		401 852		308 926	1 584 760
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			2 652			2 652
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	620 097		38 850		22 906	636 040
	Matériel de transport	90 513		25 100		18 850	96 763
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	656 573		184 699		79 554	761 718
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 367 183		251 301		121 310	1 497 173
FINANCIERES	Participations	5 928 883		280 764		158 722	6 050 925
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	25 499		19 021		18 955	25 565
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 954 382		299 785		177 677	6 076 489
TOTAL		8 813 398		952 938		607 913	9 158 422

Amortissements

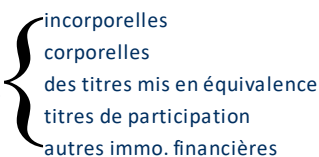
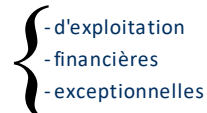
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles	1 à 5	L	164 154	57 651	38 024
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			164 154	57 651	38 024
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement	5 à 20	L	2 652		2 652
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 à 20	L	346 126	46 260	7 859
	Matériel de transport	3 à 5	L	68 104	14 325	18 850
	Matériel de bureau, mobilier	3 à 5	L	402 181	137 389	76 377
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			816 410	200 625	103 086
TOTAL				980 564	258 276	141 109
						1 097 731

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	55 578	12 658		68 236
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	55 578	12 658		68 236
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations 	10 000		10 000	
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	354 898	190 543	126 932	418 509
	Autres	49 609		49 609	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	414 507	190 543	186 542	418 509
	TOTAL GENERAL	470 085	203 201	186 542	486 745
Dont dotations et reprises 			72 019 12 658	125 296 59 609	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 228	2 712	(483)	-17,82
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 736	219 846	(122 110)	-55,54
Dettes fiscales et sociales	650 045	587 352	62 693	10,67
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	49 055	24 456	24 599	100,5
TOTAL	799 065	834 366	(35 301)	-4,23

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	765 377	792 251	(26 874)	-3,39
Autres créances	81 292	64 075	17 217	26,87
TOTAL	846 669	856 325	(9 657)	-1,13

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	25 565		25 565
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	5 466 324	5 466 324	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	300	300	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 790	9 790	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	305 019	305 019	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	188	188	
	Groupe et associés	54 952	54 952	
	Débiteurs divers	36 148	36 148	
	Charges constatées d'avance	110 537	110 537	
TOTAL DES CREANCES		6 008 823	5 983 258	25 565
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	623	623		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 032 309	247 308	758 819	26 183
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 562 364	1 562 364		
	Personnel et comptes rattachés	1 090 635	1 090 635		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	519 040	519 040		
	Impôts sur les bénéfices	15 173	15 173		
	Taxes sur la valeur ajoutée	931 300	931 300		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	48 057	48 057		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 477 616	1 477 616		
	Autres dettes	66 272	66 272		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 968 723	1 968 723		
TOTAL DES DETTES		8 712 112	7 927 110	758 819	26 183
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		285 270			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		213			

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	21 277,00	15,2449	324 365,57
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	21 277,00	15,2449	324 365,57

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	28	
	Professions intermédiaires		
	Employés	78	
	Ouvriers		
	TOTAL	106	

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations		1	6 050 924
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			18 822
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			319 020
Autres créances			37 827
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 130 133
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			1 499 280
Produits financiers			
Produits de participations			600 625
Autres produits financiers			678 769
Charges financières			
Charges financières			12 658
Autres éléments			

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Cautionsolidaire de SYGNATURES API pour prêt 2016 de la BP Occitane Cautionsdonnée à la Banque Populaire pour le prêt de Sygninvest Muret Cautionsdonnée au CIC Montauban pour le prêt de Sygninvest Montauban Garantie Actif Passif à 1ère demande de la BPO pour le compte de Sygnatures		636 704 335 874 972 577	21 018 61 765 82 783
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Nantissement de 3600 parts de la SCI Sygninvest pour prêt 2016 de 983 167€ initial Nantissement de 2 800 parts de la SCI Sygninvest pour prêt 2023 de 1 045 000€ initial		59 884 762 075 821 960	
Total des engagements financiers (1)		1 794 537	82 783
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS NEODIT		167 884	99,90	44 260
SAS SYGNATURES GERS		1 667 193	100,00	360 908
SCI SYGNINVEST		603 381	73,75	256 920
SCI SYGNINVEST MONTAUBAN		47 484	99,99	12 879
SCI SYGNINVEST CONDOM		228 939	100,00	20 476
SCI SYGNINVEST GIMONT		178 195	100,00	20 735
SCI SYGNINVEST MURET		112 136	99,99	22 571
2. Participations (10 à 50 %)				
SYGNATURES MARENCO		2 696 499	49,99	(62 483)
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				



NNEXT AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

SYGNATURES

Société par actions simplifiée au capital de 324 365.57 €uros

Siège social : 8, chemin de la Terrasse
31 500 Toulouse

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de la société SYGNATURES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SYGNATURES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note «Changement de réglementation comptable» de l'annexe aux comptes, qui expose les modalités de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025.

Comme indiqué dans cette note, ce changement de réglementation comptable a consisté principalement en une modification de la présentation des états financiers, sans impact sur la situation financière, le patrimoine et le résultat de l'entité.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptes appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de

son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 12 mai 2026,

Le commissaire aux comptes



NNEXT AUDIT
Représentée par Nathalie GIRARD

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Bilan actif

Bilan Passif

Compte de résultat

Annexe



SAS SYGNATURES S.A.S
8 CHEMIN DE LA TERRASSE
31000 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS

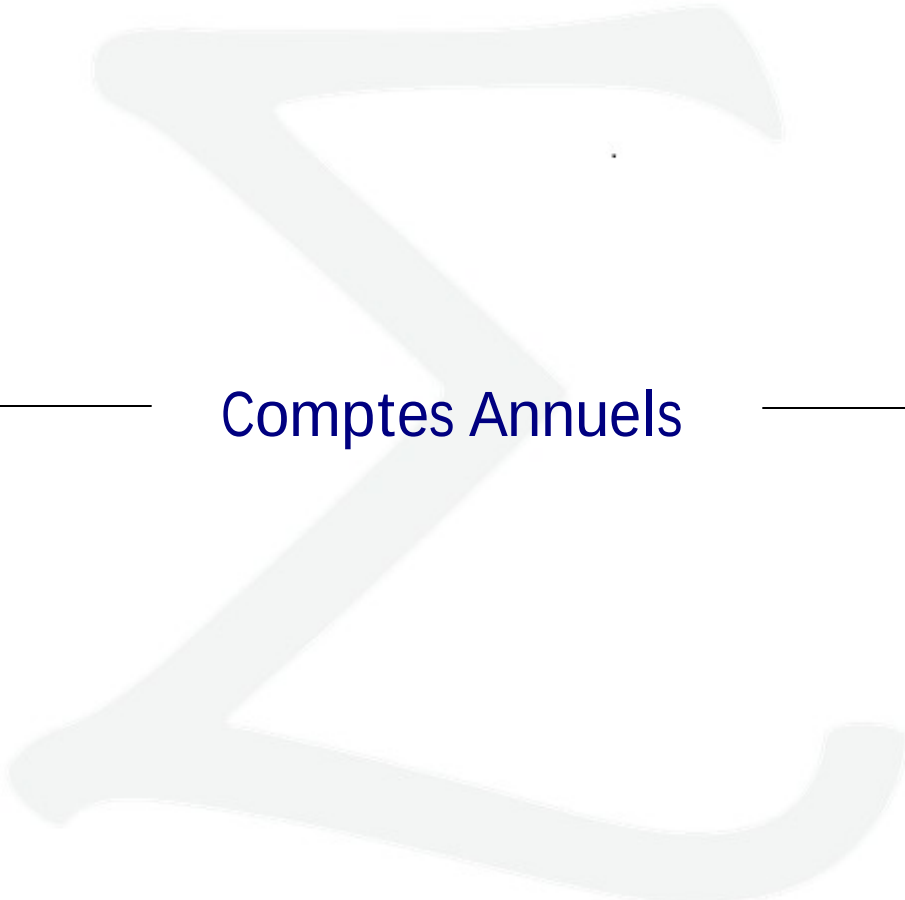
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Société d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'ordre de la région Occitanie
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Toulouse
N°Intracommunautaire FR44 333321628
SIRET 33332162800039 - SAS au capital de 324 365,67 €

www.sygnatures.com

8 Chemin de la Terrasse - 31500 TOULOUSE - Tel. 05 62 47 73 73 - Courriel : global@sygnatures.com

Etats financiers au 31/12/2025



Comptes Annuels

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	300 426	183 781	116 645	107 832
	Fonds commercial	916 607		916 607	852 122
	Autres immobilisations incorporelles	367 726		367 726	367 726
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 652	2 652		
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 494 521	911 298	583 223	550 772
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	6 050 925		6 050 925	5 918 883
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	25 565		25 565	25 499
Total de l'actif immobilisé (III)		9 158 422	1 097 731	8 060 691	7 822 834
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	5 466 324	418 509	5 047 815	4 345 625
	Autres créances	406 397		406 397	367 862
	Charges constatées d'avance	110 537		110 537	86 160
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	6 349 144		6 349 144	5 409 520
Total de l'actif circulant (IV)		12 332 402	418 509	11 913 893	10 209 168
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		21 490 824	1 516 240	19 974 584	18 032 001

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

5 983 258

5 204 154

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 324 366	324 366	324 366
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 396 703	1 396 703
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	32 437	32 437
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	6 646 407	5 797 942
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 794 323	2 148 465
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	68 236	55 578
	Total des capitaux propres	11 262 472	9 755 491
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTE FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 032 933	1 318 686
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 477 616	1 574 517
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 562 364	1 115 809
	Dettes fiscales et sociales	2 604 204	2 235 169
DETTES DIVERSES	DETTE DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	66 272	34 193
	Produits constatés d'avance	1 968 723	1 998 138
	Total des dettes (1)	8 712 112	8 276 511
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	19 974 584	18 032 001
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 794 323,30	2 148 465,11
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	7 927 110	7 245 806
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	15 165 989	113 937	15 279 926	14 775 607
	Montant net du chiffre d'affaires	15 165 989	113 937	15 279 926	14 775 607
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			125 296	125 384
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			5 860	
	Autres produits			20 374	1 285
Total des produits d'exploitation				15 431 456	14 902 276
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements			10 396	8 003
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			6 476 341	5 905 842
	Impôts, taxes et versements assimilés			160 787	153 916
	Salaires			4 403 805	4 371 519
	Cotisations sociales			1 908 669	1 845 285
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			182 795	174 352
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			72 019	135 800
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			40 012	40 149
Total des charges d'exploitation				13 254 823	12 634 867
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 176 633	2 267 409
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 176 633	2 267 409
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	600 625	565 625
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	820 658	190 905
	Reprises sur dépréciations et provisions	59 609	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		1 480 892	756 530
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	115 892	79 818
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	10 000	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		125 892	79 818
RESULTAT FINANCIER		1 355 000	676 712
RESULTAT COURANT avant impôts		3 531 633	2 944 121
	Produits exceptionnels		62 000
	Charges exceptionnelles	13 238	105 785
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(13 238)	(43 785)
Participation des salariés aux résultats		239 400	265 093
Impôts sur les bénéfices		484 672	486 778
Total des produits		16 912 348	15 720 806
Total des charges		14 118 024	13 572 341
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 794 323	2 148 465
(2) dont produits concernant les entités liées		1 279 394	565 625
(3) dont intérêts concernant les entités liées		12 658	24 795

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 19 974 584 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 16 912 348 euros et un total charges de 14 118 024 euros, dégageant ainsi un résultat de 2 794 323 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Faits pertinents :

Dans le cadre de la simplification et de l'optimisation du fonctionnement du groupe SYGNATURES, deux opérations de restructuration ont été réalisées à la fin de l'exercice.

Fusion :

Le 31 décembre 2025, la société SYGNATURES MURET, détenue à 100%, a été absorbée par la société SYGNATURES.

L'opération a dégagé un boni de fusion de 678 769 Euros, comptabilisé en produits financiers.

Apport partiel d'actif :

Le 31 décembre 2025, l'établissement de CONDOM de la société SYGNATURES a fait l'objet d'un apport partiel d'actif à la société SYGNATURES GERS. Cet apport a été rémunéré par de nouveaux titres SYGNATURES GERS pour un montant de 280 764 Euros.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Règles et Méthodes Comptables

Changement de réglementation comptable

L'application du règlement ANC 2022-06, à compter du 1er janvier 2025, a conduit à une modernisation de la présentation et du contenu des comptes annuels, sans modification substantielle de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Ce changement de réglementation comptable a entraîné :

- une évolution de la présentation du bilan et du compte de résultat, notamment en
 - o Supprimant les postes de transferts de charges ;
 - o Redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques ;
- des regroupements et reclassements de certains postes afin de se conformer au nouveau modèle des états financiers

Ces modifications sont strictement des changements de présentation et n'affectent ni les méthodes d'évaluation, ni le résultat net, ni les capitaux propres de la société.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités de façon rétrospective.

Impact du changement sur les comptes annuels

• Impact sur le résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel de -43 785 € comprenait principalement une moins value sur la mise au rebut de matériels (-8286 €), la dotation aux amortissements dérogatoires pour -12 658 € et des charges exceptionnelles diverses pour -22 841 €.

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas eu de cession ou mise au rebut de matériels. La dotation aux amortissements dérogatoires pour -12 658 € figure toujours en résultat exceptionnel.

• Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Autres produits d'exploitation », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » correspondaient principalement à des indemnités journalières de sécurité sociale et étaient inscrits parmi les produits d'exploitation pour 26 610 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024).

Au 31 décembre 2025, ces indemnités figurent en diminution des rémunérations pour -51 768 €.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,
- les fonds commerciaux acquis
- les frais de développement qui sont immobilisés s'ils satisfont aux conditions précises d'activation.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les Autres immobilisations incorporelles, pour un montant de 367 726 euros, correspondent au mali technique dégagé à l'occasion de l'absorption d'une société d'expertise comptable.

La valeur actuelle de ce mali technique, attribuable à la valeur des titres de la société SYGNATURES GERS, justifie de ne pas pratiquer de dépréciation à la clôture de l'exercice.

Amortissement

Les fonds commerciaux et les immobilisations en cours ne sont pas amortis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Règles et Méthodes Comptables

Titres immobilisés

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

Dépréciation :

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. L'approche par l'actif net comptable est retenue pour estimer la valeur d'utilité.

Une analyse est réalisée afin de vérifier que tous les risques sont bien reflétés au niveau des comptes des sociétés dont les titres sont détenus.

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées (sauf si une situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent).

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Système de gestion centralisée de trésorerie :

Dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie entre SYGNATURES et ses filiales, la trésorerie reçue au 31/12/2025 s'élève à 1 167 015 euros.

Cette somme est présentée au bilan au passif sous la rubrique "Emprunts et dettes financières diverses"

Impôt

La société est en intégration fiscale avec sa société mère SYGNATURES API (Siret 79446638300013).

Engagements en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	581 220	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	335 388	
TOTAL	916 607	

Démarche mise en oeuvre :

- Nous avons vérifié que les fonds commerciaux activés correspondent uniquement aux éléments résiduels des fonds acquis
- Nous estimons que la durée d'usage des fonds est non limitée. En effet, ces fonds respectent les critères suivants :
 - l'actif ne subit pas d'usure physique
 - l'actif n'est pas obsolète du fait d'une évolution technique
 - aucune limite temporelle liée à un élément juridique
 - l'actif n'est pas dépendant d'un cycle de vie d'un service

En conséquence, cet actif n'est pas amorti

Par ailleurs, dans la mesure où la valeur vénale de cette clientèle est supérieure à sa valeur d'acquisition, aucune dépréciation n'a été constatée.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 491 834		401 852		308 926	1 584 760
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 491 834		401 852		308 926	1 584 760
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement			2 652			2 652
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	620 097		38 850		22 906	636 040
	Matériel de transport	90 513		25 100		18 850	96 763
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	656 573		184 699		79 554	761 718
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 367 183		251 301		121 310	1 497 173	
FINANCIERES	Participations	5 928 883		280 764		158 722	6 050 925
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	25 499		19 021		18 955	25 565
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 954 382		299 785		177 677	6 076 489
TOTAL		8 813 398		952 938		607 913	9 158 422

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles	1 à 5	L	164 154	57 651	38 024	183 781	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			164 154	57 651	38 024	183 781	
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	5 à 20	L		2 652		2 652	
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 à 20	L	346 126	46 260	7 859	384 526	
	Matériel de transport	3 à 5	L	68 104	14 325	18 850	63 579	
	Matériel de bureau, mobilier	3 à 5	L	402 181	137 389	76 377	463 193	
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			816 410	200 625	103 086	913 950	
TOTAL				980 564	258 276	141 109	1 097 731	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	55 578	12 658		68 236
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	55 578	12 658		68 236
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	10 000		10 000	
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	354 898	190 543	126 932	418 509
Dont dotations et reprises { -d'exploitation -financières -exceptionnelles	Autres	49 609		49 609	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	414 507	190 543	186 542	418 509
	TOTAL GENERAL	470 085	203 201	186 542	486 745
			72 019	125 296	
			12 658	59 609	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 228	2 712	(483)	-17,82
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 736	219 846	(122 110)	-55,54
Dettes fiscales et sociales	650 045	587 352	62 693	10,67
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	49 055	24 456	24 599	100,5
TOTAL	799 065	834 366	(35 301)	-4,23

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	765 377	792 251	(26 874)	-3,39
Autres créances	81 292	64 075	17 217	26,87
TOTAL	846 669	856 325	(9 657)	-1,13

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	25 565		25 565
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	5 466 324	5 466 324	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	300	300	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 790	9 790	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	305 019	305 019	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	188	188	
	Groupe et associés	54 952	54 952	
	Débiteurs divers	36 148	36 148	
	Charges constatées d'avance	110 537	110 537	
TOTAL DES CREANCES		6 008 823	5 983 258	25 565
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	623	623		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 032 309	247 308	758 819	26 183
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 562 364	1 562 364		
	Personnel et comptes rattachés	1 090 635	1 090 635		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	519 040	519 040		
	Impôts sur les bénéfices	15 173	15 173		
	Taxes sur la valeur ajoutée	931 300	931 300		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	48 057	48 057		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 477 616	1 477 616		
	Autres dettes	66 272	66 272		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 968 723	1 968 723		
TOTAL DES DETTES		8 712 112	7 927 110	758 819	26 183
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		285 270			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		213			

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		21 277,00	15,2449	324 365,57
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		21 277,00	15,2449	324 365,57

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		28	
	Professions intermédiaires			
	Employés		78	
	Ouvriers			
	TOTAL		106	

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations		1	6 050 924
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			18 822
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			319 020
Autres créances			37 827
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 130 133
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			1 499 280
Produits financiers			
Produits de participations			600 625
Autres produits financiers			678 769
Charges financières			
Charges financières			12 658
Autres éléments			

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cautionsolidaire de SYGNATURES API pour prêt 2016 de la BP Occitane			21 018
Cautionsdonnée à la Banque Populaire pour le prêt de Sygninvest Muret		636 704	
Cautionsdonnée au CIC Montauban pour le prêt de Sygninvest Montauban		335 874	
Garantie Actif Passif à 1ère demande de la BPO pour le compte de Sygnatures			61 765
		972 577	82 783
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Nantissement de 3600 parts de la SCI Sygninvest pour prêt 2016 de 983 167€ initial		59 884	
Nantissement de 2 800 parts de la SCI Sygninvest pour prêt 2023 de 1 045 000€ initial		762 075	
		821 960	
Total des engagements financiers (1)		1 794 537	82 783
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS NEODIT		167 884	99,90	44 260
SAS SYGNATURES GERS		1 667 193	100,00	360 908
SCI SYGNINVEST		603 381	73,75	256 920
SCI SYGNINVEST MONTAUBAN		47 484	99,99	12 879
SCI SYGNINVEST CONDOM		228 939	100,00	20 476
SCI SYGNINVEST GIMONT		178 195	100,00	20 735
SCI SYGNINVEST MURET		112 136	99,99	22 571
2. Participations (10 à 50 %)				
SYGNATURES MARENCO		2 696 499	49,99	(62 483)
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

SYGNATURES
Société par actions simplifiée au capital de 324 365,57 euros
Siège social : 8, chemin de la terrasse
31 500 TOULOUSE
R.C.S. TOULOUSE 333 321 628

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de
l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 2 794 323,30 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 794 323,30 euros
A titre de dividendes	1 300 000,00 euros
Le solde	
Au compte « Autres réserves »	1 494 323,30 euros

Les dividendes sont mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2026.

Les associés personnes physiques, renouvellent la volonté manifestée dans les contrats de prêt d'action conclus avec la société SYGNATURES API, de renoncer à leur part dans les dividendes.

Il est précisé en conséquence que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 300 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

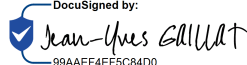
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:

99AAEF4EF5C84D0...